

## **AVIS A MESSIEURS LES DIRECTEURS ET CHEFS DE SERVICE !**



**Les collègues du CEA ne sont pas des petits soldats de plomb : ils ont besoin de boire, manger, dormir pour vivre. Ils ont des familles, une vie sociale. Les policiers ont besoin de repos comme tout être vivant !**

La FPIP est intervenue le 4 février 2016 à 01h20 du matin, saisie par des collègues de Montauban pris sur une manifestation d'agriculteurs.

Certains collègues étaient au service depuis 08h00 la veille!

L'excuse de l'événement exceptionnel ne peut tout couvrir, surtout quand il est largement prévisible (le mouvement des agriculteurs dure déjà depuis quelques jours et aucune force mobile n'a été demandée ce jour-là !).

**Au-delà de 12 h de travail de vacation (amplitude journalière maximale de travail), les fonctionnaires se retrouvent en position de travail ILLEGAL avec les conséquences que cela peut avoir en matière de responsabilité pénale et administrative.**

A Toulouse, le 1<sup>er</sup> février 2016 à 16h30, il a été demandé à 8 collègues de la BST Mirail de prendre leurs dispositions, **au plus vite**, car ils étaient décalés le lendemain à 04h30 pour une opération de police. Les fonctionnaires ne se sont pas plaints, et ont prévenu conjoint, nounou, famille, pour la garde des enfants. A 18h30, on leur annonçait que seuls 4 fonctionnaires seraient nécessaires...

**Ces décalages, du jour pour le lendemain, annulés parfois à la dernière minute, sont le pain quotidien de certains services, notamment à la CSI-UI de Toulouse.**

Il faut rappeler aussi que, durant tous ces services de maintien de l'ordre exceptionnels non prévus, l'alimentation et la fourniture d'eau doivent être assurées par l'administration : beaucoup de « loupés » sont malheureusement souvent à déplorer.

A noter que la mise en place de l'état d'urgence est devenue le leitmotiv de certains chefs de service pour user des collègues à leur bon gré en matière de décalages et refus de congés.

Dans le cas de Montauban, certains délégués mandatés au sein d'autres organisations syndicales ont osé dire aux collègues qui les saisissaient, qu'ils ne pouvaient rien faire car l'administration avait le droit de procéder à ces méthodes !

**A la FPIP, nous ne l'entendons pas de cette oreille et réagissons comme il se doit à chaque fois que ces situations se réitéreront !**

Le bureau régional Midi Pyrénées

**SERVIR SANS SE SERVIR**

**Philippe PAYRI Secrétaire de Zone Sud Adjoint, 23 Bd de l'embouchure 31200 TOULOUSE- courriel :**

**fpipzonesud@gmail.com**